

Championnat 79 des JEUNES saison 2025-2026

version du 13 mars 2026

DATES et PARCOURS

1. samedi 22 novembre 2025	Golf Les Forges (annulé)	
2. samedi 13 décembre 2025	Golf Bocage Bressuirais	
3. samedi 28 février 2026	Golf Bluegreen Niort	Nouvelle date
4. samedi 14 mars 2026	Golf Bocage Bressuirais	Nouvelle date & lieu
5. samedi 4 avril 2026	Golf Bluegreen de Mazières	Nouveau lieu
6. samedi 2 mai 2026	Golf Bluegreen Mazières *	Nouvelle date

* Le T6 compte pour le mérite Jeunes

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète les règlements généraux des épreuves fédérales.

Les conditions du règlement particulier priment celles des règlements généraux.

1 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

1-1) Compétition ouverte aux jeunes amateurs de golf, les joueurs doivent :

- être licenciés auprès de la FFG de l'année en cours dans un club du département des Deux-Sèvres.
- avoir enregistré un certificat médical de non-contre indication à la pratique du golf en compétition ou de l'attestation de réponse au questionnaire médical, valable pour l'année en cours.
- répondre aux catégories d'âge 2025 pour T1 et T2 (au 01/01/2025) et catégories d'âge 2026 (au 01/01/2026) pour les épreuves suivantes.
- être classé (index inférieur à 54).
- les joueurs et joueuses doivent être capables de jouer 18 trous.

1-2) Catégories d'âges (catégories 2025 et 2026)

CATEGORIE		Catégorie d'âge au 1/1/2025	Catégorie d'âge au 1/1/2026
U10		nés en 2015 et après	nés en 2016 et après
U12	11 et 12 ans	nés en 2013 et 2014	nés en 2014 et 2015
Benjamins	13 et 14 ans	nés en 2011 et 2012	nés en 2012 et 2013
Minimes	15 et 16 ans	nés en 2009 et 2010	nés en 2010 et 2011
Cadets	17 et 18 ans	nés en 2007 et 2008	nés en 2008 et 2009

2 – ENGAGEMENTS

- 2-1) Inscriptions :** Les inscriptions sont gratuites. Elles se font par l'intermédiaire des clubs qui doivent les faire parvenir au CD Golf des Deux-Sèvres par e-mail au cdgolf79@gmail.com **avant 14H00 le jeudi précédent l'épreuve** avec les noms, prénoms, date de naissance, catégories, séries et index des joueurs.
Tout engagement arrivant après cette date sera irrévocablement refusé.
- 2-2) Forfaits :** Tout forfait non notifié au plus tard 24h avant la date de l'épreuve (sauf cas de force majeure) et tout abandon non justifié entraînera l'exclusion du joueur pour la suite du Championnat.
- 2-3) Horaires de Départ :** Le comité transmettra les horaires des départs aux clubs pour communication aux joueurs et joueuses. Ils seront également consultables sur le site du CD Golf 79 : <https://www.cdgolf79.org> et sur le portail « MY ffgolf » de chaque joueur.

3 – FORME DE JEU, CATÉGORIES et DISTANCES

- 3-1) Forme de jeu**
Stroke-Play en Score maximum (9 coups par trou). 18 trous par tour.
Principe du Score Maximum : lorsque le joueur tape son 8^e coup, s'il n'entre pas la balle, il note le score maximum de 9 sur la carte, quel que soit le par du trou.
- 3-2) Repères de Distance**
Voir les recommandations du Vademecum Sportif de la FFG (§ 3-6-4), des repères de départ qui correspondent à leurs catégories d'âge et niveau. Elles pourront être adaptées en fonction des conditions météorologiques et des particularités de chaque terrain, mais dans tous les cas elles correspondront aux départs étalonnés pour la gestion des index.
- 3-3) Classement Individuel**
Classement par catégories d'âge et par sexe séparées. En cas d'égalité le départage se fera par RMS.
Des points seront attribués en fonction de la place obtenue après chaque épreuve selon la table ci-dessous.
Si des joueurs sont ex aequo, les points des places en cause seront partagés entre les joueurs.

PLACE au Classement	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8-10 ^e	11 ^e et suivants
Points	100	75	60	50	40	30	20	10	5

Le Classement Final se fera en cumulant les points des 3 meilleurs tours de chaque joueur/euse.

En cas d'égalité au Classement Final, c'est la dernière épreuve qui départagera.

En cas de changement de catégorie d'âge au 1^{er} janvier 2026, le joueur conservera les points acquis en 2025.

Si une épreuve est annulée pour cause d'intempéries ou pour toute autre raison, elle sera, si possible, reportée.

IV – DEROULEMENT DES EPREUVES

- 4-1) Comportement des joueurs.** Les règlements généraux des épreuves jeunes s'appliquent, à savoir :
- Épreuves sont « **non-fumeur** ».
 - Les joueurs doivent avoir une **tenue** correcte (pas de blue-jean, de survêtement, de tenue de jogging) et un comportement exemplaire (cf. Règlement Général sur le Vademecum 2025).
 - Les **parents et accompagnateurs** ne pourront suivre les joueurs qu'à une distance raisonnable, les conseils étant interdits.
 - Seuls seront autorisés auprès des joueurs U10/U12 des « **suiveurs de partie** ». Le suiveur de partie peut être un bénévole, un Animateur Sportif Bénévole de Club (ASBC), un parent (grand frère, grande sœur, père, mère...) d'un des joueurs de la compétition. Un suiveur de partie ne doit cependant pas avoir de lien de parenté avec les enfants de la partie suivie. (§1.5.1.(1) Vademecum 2025).
 - En cas d'infraction au **code du comportement** par un spectateur, accompagnateur ou parent, celui-ci pourra être convoqué devant le Comité de l'Epreuve qui pourra lui signifier de quitter le club.

Toute infraction aux règles ci-dessus entraîne, après un avertissement, la disqualification du joueur/euse.

4-2) Cadets

Les cadets ne sont pas autorisés, même entre joueurs.

Pénalité : pénalité générale pour chaque trou au cours duquel une infraction s'est produite.
Si l'infraction se produit entre le jeu de 2 trous, la pénalité s'applique au trou suivant

4-3) Chariots électriques

L'utilisation de **chariots électriques** n'est pas autorisée.

Pénalité : pénalité générale pour chaque trou au cours duquel une infraction s'est produite.
Pénalité maximale par tour 4 coups.

4-4) Appareils de mesure de distance

L'utilisation d'un dispositif électronique de mesure de distance n'est pas autorisée lors de l'épreuve, que cette mesure ait été faite par lui-même ou communiquée par toute autre personne.

Pénalité : 1ère infraction = pénalité générale ; 2ème infraction = disqualification.

4-3) Gestion des épreuves

La gestion du championnat est assurée par le Comité Départemental de Golf des Deux-Sèvres.

L'organisation de chaque tour est à la charge de chaque Association Sportive des clubs accueillants.

Les résultats seront compilés après chaque tour par le Comité Départemental de Golf des Deux-Sèvres puis transmis aux clubs.

Les distances des 50m, 100m et 150m à l'entrée du green, seront matérialisés, dans la mesure du possible sur le parcours.

4-4) Départs

Les départs se font par séries et catégories d'âges décroissantes (U10 en dernier) et dans chaque catégorie par ordre croissant d'index.

V- REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu lors du dernier tour de ce Championnat et sera suivi d'un goûter offert par le Comité Départemental Golf des Deux-Sèvres.

Les premiers et premières de chaque catégorie sont récompensé(es) et déclaré(e)s « Champion(ne) Départemental(e).

VI-COMITE DE L'EPREUVE

La composition du Comité de l'épreuve comprend :

- Un représentant du Comité Départemental Golf
- Un représentant du golf recevant

Le Comité de l'épreuve pourra adopter toutes modifications au présent règlement en fonction du champ des joueurs et/ou de conditions climatiques.

VII-DROIT à l'IMAGE

Tout participant accorde aux organisateurs le droit de photographier ou de filmer sa participation à l'évènement à des fins promotionnelles et publicitaires nécessaires à la communication.

La participation à cette épreuve implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement